

Le veston
Luraffort



Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Bordeaux, le 19 juin 2009

Division Environnement Industriel et Sous Sol

Référence : FG/MG/EISS/09DP-2946
N° dossier : 5545-520027-2B-1

Etablissement concerné

Centre de stockage de déchets de Monflanquin exploité
par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Villeneuve
sur Lot (SMAV)

Affaire suivie par : Frédéric GOLBERY
Frederic.golbery@industrie.gouv.fr
Tél. 05.56.00.05.28 - Fax : 05.56.00.05.31

Objet : Prolongation de la durée d'exploitation

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
EN VUE D'UNE PRESENTATION AU CODERST**

Le SMAV exploite sur le territoire de la commune de Monflanquin, un centre de stockage de déchets ménagers, le CET de l'Albié.

Cette exploitation est réglementée par arrêté préfectoral du 07 juillet 2006.

Cet arrêté fixe au 1^{er} juillet 2009 la fin d'exploitation pour les deux alvéoles autorisées en 2006.

Or, l'exploitation de la seconde alvéole n'a débuté que récemment et l'exploitant dispose ainsi encore de suffisamment de « vide de fouille » pour recevoir des déchets jusqu'à la fin de l'année 2010 selon ses estimations.

En outre, l'exploitant envisage la création de nouvelles alvéoles afin de poursuivre l'activité du site jusqu'en décembre 2014 ce qui est compatible avec le projet de plan d'élimination des déchets ménagers en cours de finalisation dans le département.

La création de ces futures alvéoles fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter déposée à la préfecture d'Agen le 19 mai 2009. Cette demande peut être jugée recevable suite à des compléments transmis à l'inspection des installations classées par le SMAV le 19 juin 2009 ; sa mise à l'enquête ne dépend aujourd'hui plus que des délais inhérents à la procédure (production du rapport de recevabilité, désignation du commissaire enquêteur...).

Dans cette demande, est mentionnée la poursuite d'exploitation au delà du 1^{er} juillet 2009 pour ce qui concerne la dernière alvéole en cours de comblement.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

42, rue du Général de Larminat
Boîte Postale 55
33035 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 00 04 00 - Fax 05 56 00 04 98
<http://aquitaine.drire.gouv.fr>



FRANCE
200405955



Il peut aujourd'hui raisonnablement être envisagé, afin d'assurer une gestion correcte des déchets sur le département, de prolonger l'exploitation de l'alvéole en cours de remplissage sans attendre l'issue de la procédure d'autorisation couvrant également l'exploitation de futures alvéoles, ce dans la mesure où :

- cette alvéole a été autorisée suite à enquête publique ;
- ses modalités d'exploitation ne font l'objet d'aucune modification notable (même surface, même hauteur de déchets, même type de déchets...) ;
- les dernières inspections réalisées sur le site n'ont pas mis en évidence d'écart par rapport à l'arrêté d'autorisation en vigueur ; l'exploitant ayant en outre correctement pris en compte les remarques formulées par l'inspection ;
- la gestion correcte de l'établissement permet de limiter les nuisances comme en témoignent l'absence à la fois de plaintes dans le voisinage et d'impact avéré et significatif des zones en cours d'exploitation sur les eaux souterraines.

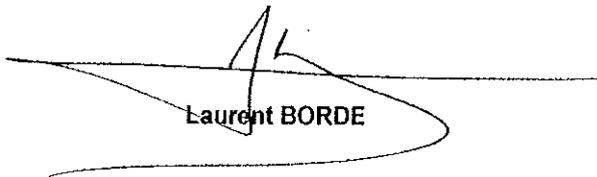
Ainsi, nous proposons aux membres du CODERST de se prononcer favorablement sur le projet d'arrêté préfectoral joint qui prévoit de prolonger la durée d'exploitation des installations jusqu'au 31 décembre 2010, délai compatible avec la durée d'instruction de la demande en cours.

L'Inspecteur des Installations Classées,



Frédéric GOLBERY

**Vu et transmis avec avis conforme
L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Adjoint au chef du Service Régional
de l'Environnement Industriel**



Laurent BORDE

Copie : Sub 47
Classement DEISS : Géographique